

DECISION DU PRESIDENT
2026DECISION99

Objet : Devis avec la société CHARIER TP SUD – Aménagement de la sortie de la société Hydrokit avec reprise de la voirie et trottoir situé rue du bocage ZA La Ribotière, au Poiré sur Vie.

LE PRESIDENT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2026D52 du 30 mars 2026 portant délégation de pouvoirs au Président et au Bureau,

Vu le devis de la société CHARIER TP SUD : ZA Belle Place – 98 rue Bunsen – 85000 LA ROCHE SUR YON pour l'aménagement de la sortie de la société Hydrokit avec reprise de la voirie et trottoir situé rue du bocage ZA La Ribotière au Poiré-sur-Vie,

DECIDE :

Article 1 : D'approuver le devis n° VN-26-07-0080 de la société CHARIER TP SUD, pour l'aménagement de la sortie de la société Hydrokit avec reprise de la voirie et trottoir situé rue du bocage ZA La Ribotière au Poiré-sur-Vie, pour un montant total de 6 203,35 € HT soit 7 444,02 € TTC.

Article 2 : La présente décision sera communiquée au Conseil communautaire lors de sa séance la plus proche et inscrite au registre des décisions de la Communauté de communes. Une publicité sera faite dans les formes requises pour les délibérations du Conseil Communautaire.

Une ampliation est adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée pour l'exercice du contrôle de légalité.

Fait le 7 juillet 2026 au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne.



M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.